

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre, à dix-neuf
Présents :	54	heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	12	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier-Coren à
Pouvoirs :	11	Saint-Flour, après convocation légale en date du 10
Votants :	65	septembre 2024, sous la Présidence de Madame Céline
		CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, MME Béatrice ANTONY, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, MME Sylvie VAISSADE, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Joël BRUN, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Vital GENDRE, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Martine GUIBERT, MME Nadine JANVIER, M. Jean-Pierre JOUVE, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Marc POUGET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Robert ROUSSEL, M. Serge TALAMANDIER, M. Christophe VIDAL.

Absents excusés :

M. Hervé VIGIER, M. Claude BONNEFOI, M. Éric GOMESSE, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Nathalie LESTEVEN, M. Christian RISS, MME Sylvie PORTAL, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Pierre SEGUIS, M. David VITAL.

Pouvoirs :

M. Didier AMARGER donne pouvoir à M. Gilbert CHEVALIER
MME Annie ANDRIEUX donne pouvoir à M. Christophe VIDAL
M. Jean-Paul BERTHET donne pouvoir à MME Béatrice ANTONY
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES
MME Ghislaine DELRIEU donne pouvoir à M. Jean-Marc BOUDOU
MME Annick MALLET donne pouvoir à M. Frédéric DELCROS
M. Daniel MIRAL donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
MME Marine NEGRE donne pouvoir à MME Marie PETITIMBERT
M. Jean-Luc PERRIN donne pouvoir à M. Jérôme GRAS
MME Maryline VICARD donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **23 SEP 2024**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **23 SEP. 2024**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par les citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : EXONERATION DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) EN FAVEUR DES ETABLISSEMENTS APPARTENANT AUX ENTREPRISES BENEFICIAINT DE L'EXONERATION PREVUE A L'ARTICLE 44 QUINDECIES A DANS UNE ZONE FRANCE RURALITES REVITALISATION

RAPPORTEUR : Madame Céline CHARRIAUD

Vu la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 et notamment son article 73 portant création du nouveau dispositif « France Ruralités revitalisation » (FRR) pour renforcer l'attractivité des territoires ruraux par fusion des trois dispositifs préexistants ciblés sur les territoires ruraux :

- ZRR : Zones de Revitalisation Rurale ;
- Bassin d'Emploi à Redynamiser ;
- ZoRCoMiR : Zones de Revitalisation des Commerces en Milieu Rural ;

Vu l'article 1466 G du Code Général des Impôts ;

Vu le nouveau zonage « France Ruralités Revitalisation » (FRR) entré en vigueur le 1^{er} juillet 2024 et applicable à l'ensemble des communes et EPCI du département du Cantal ;

Considérant la continuité de l'exonération fiscale proposée dans le cadre de France Ruralités Revitalisation, avec celle pratiquée jusqu'ici dans le cadre des Zones de Revitalisation Rurale ;

Considérant qu'afin de renforcer l'attractivité du territoire et développer l'emploi, il est proposé la mise en place du dispositif d'exonération de Cotisation Foncière des Entreprises par Saint-Flour Communauté pour les entreprises éligibles détaillé en annexe et résumé comme suit :

Durée : 5 ans puis dégressivité pendant 3 ans (75 % - 50 % - 25 %) ;

Etablissements éligibles :

- Situés dans une zone France Ruralités Revitalisation ;
- Exerçant une activité industrielle, commerciale, artisanale ou professionnelle non commerciale (libérale) ;
- Créés entre le 1^{er} juillet 2024 et le 31 décembre 2029 ;

Vu l'avis favorable du bureau exécutif en date du 2 septembre 2024 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

↓ **DECIDE D'INSTAURER** l'exonération de Cotisation Foncière des Entreprises prévue en faveur des opérations visées à l'article 1466 G du Code général des Impôts ;

↓ **DECIDE DE NOTIFIER** la délibération aux services préfectoraux et fiscaux pour mise en œuvre de ladite exonération.

POUR : 64 VOIX

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (MME Nadine JANVIER)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240916-DELIB2024-228-DE
Date de télétransmission : 24/09/2024
Date de réception préfecture : 24/09/2024